

## COMPTE-RENDU

# Assemblée Générale Ordinaire

---

*Jeudi 4 décembre 2008*

---

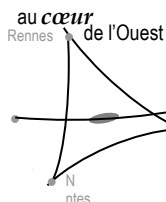
Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant  
14 rue des Vauzelles - BP 139 -  
44 144 CHATEAUBRIANT Cedex  
Tél : 02 40 28 36 64 Fax : 02 40 28 05 98  
E- mail : [conseildedeveloppement@paysdechateaubriant.com](mailto:conseildedeveloppement@paysdechateaubriant.com)

# Sommaire

Partie I : Réunion des Collèges du Conseil de Développement ....	3
Compte-rendu des débats du Collège des Associations.....	4
Compte-rendu des débats du Collège des Elus .....	6
Compte-rendu des débats du Collège des Entrepreneurs .....	9
Compte-rendu des débats du Collège des Salariés.....	12
Partie II : Séance ordinaire de l'Assemblée Générale	14
I- Présentation du rapport moral .....	18
II- Présentation du rapport d'activités 2007/2008 .....	23
Rappel préliminaire concernant l'organisation du Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant .....	23
L'équipe salariée et les mouvements de personnel .....	23
Les activités dans le cadre des missions de base d'un Conseil de Développement en 2008 .....	24
Les activités dans le cadre de l'Observatoire Economique et Social.....	28
Les activités dans le cadre de la mission spécifique de portage du GAL LEADER+ .....	29
III- Approbation du compte-rendu d'activités .....	31
IV- Présentation du rapport financier .....	32
V- Approbation des comptes .....	34
VI- Nomination des représentants des Collèges au Bureau .....	35
VII – Enjeux et perspectives .....	35
VIII- Adoption d'une Présidence intérimaire.....	36
Annexe 1 : Compte de résultat .....	37
Annexe 2 : Bilan au 31 décembre 2007.....	39

19h15 - 20h00

Réunion des 4 Collèges  
du Conseil de Développement



**PAYS DE CHATEAUBRIANT**

# Collège des Associations

COMPTE-RENDU DES DEBATS DU 4 DECEMBRE 2008  
19H00 AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – SALLE DE LA PEPINIERE

Présidence : Jean-Louis MORILLE

Rédacteur : Nolwenn DILER

## Etaient présents :

**Monsieur BILLARD Yves**.....OTSI Châteaubriant (Titulaire)  
**Madame CATALA Danièle** .....Energie Citoyenne (Titulaire)  
**Monsieur KLEFIZE Jean-Louis** .....LaMano (Associé)  
**Monsieur VINCENT Jérôme** .....LaMano (Associé)  
**Monsieur GOINARD Yannick** .....OTSI Derval (Titulaire)  
**Monsieur PLANTARD Joseph** .....OPASS (Titulaire)  
**Madame MACE Monique** .....Comité des fêtes de Châteaubriant (Titulaire)  
**Monsieur MOREAU Alain** .....ADSL (Titulaire)  
**Monsieur MORILLE Jean-Louis**.....AERE (Titulaire)  
**Madame PAGNY Sylviane** .....Ar'Muse (Titulaire)  
**Monsieur COLIN Jean-Luc**.....ALJC (Titulaire)  
**Madame POIRAUD Bernadette** .....ACPM (Associée)  
**Monsieur HAMON Emile** .....ORPAC (Supplément)  
**Madame BOIVINEAU Marie-Jo** .....Bioshere Consomm'acteurs (Suppléante)  
**Madame LEGRAIS Marie-Jo** .....Confédération Syndicale des Familles (Suppléante)  
**Monsieur CAMUS Noel**.....Une Famille Un toit (Supplément)

## Etaient excusés :

**Monsieur CAZEAU DUSSOUS Cécile** ..... LaMano (Titulaire)  
**Monsieur BLAIS Yves** ..... ACPM (Titulaire)  
**Madame TERRIEN Renée** ..... Restos du cœur (suppléante)

## Pouvoir :

**Yves BLAIS.** ..... **donne pouvoir à Bernadette POIRAUD**

---

## **I – DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES DIFFERENTES INSTANCES**

### Au Conseil de Développement

#### **Liste des titulaires (11) :**

- Yves BILLARD
- Danièle CATALA
- Cécile CAZEAU DUSSOUS
- Yannick GOINARD
- Joseph PLANTARD
- Monique MACE
- Alain MOREAU
- Jean-Louis MORILLE
- Sylviane PAGNY
- Jean-Luc COLIN
- Yves BLAIS
- Daniel DURAND

#### **Liste des suppléants :**

- Michel DROUINEAU
- Emile HAMON

- Marie-Jo BOIVINEAU
- Marie-Jo LEGRAIS
- Noel CAMUS
- Renée TERRIEN

**Au bureau :**

- Cécile CAZEAU DUSSOUS
- Yannick GOINARD
- Alain MOREAU
- Jean-Luc COLIN

**Vice-président :**

- Jean-Luc COLIN

**Au Comité de Programmation :**

**Titulaires :**

- Sylviane PAGNY
- Monique MACE
- Danièle CATALA

**Suppléants :**

- Yannick GOINARD
- Marie-Jo LEGRAIS
- Jean-Louis KLEFIZE
- Jean-Louis MORILLE (s'il manque quelqu'un au collège des salariés)

---

**II- EXPRESSION DU COLLEGE**

Le collège exprime le vœu que la charte de Pays soit évaluée et qu'une démarche conduisant à une nouvelle charte pour les 10 ans à venir soit lancée, afin d'impulser une nouvelle dynamique autour des acteurs de la société civile sur le territoire du Pays de Châteaubriant.

# Collège des Elus

COMPTE-RENDU DES DEBATS DU 4 DECEMBRE 2008  
19H00 A L'AGENCE INTERCONSULAIRE – SALLE DE LA JAHOTIERE

Présidence : F.FAVRY

Rédacteur : I. CHAUVIN

## Etaient présents :

<b>Madame AVRIL Thérèse</b> .....	Communauté de Communes de la Région de Nozay, (Associé)
<b>Monsieur BOISSEAU Michel</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais, (Suppléant)
<b>Monsieur CAVE Jean-Yves</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais, (Titulaire)
<b>Madame CHOUIN Monique</b>	Communauté de Communes du Secteur de Derval, (Associé)
<b>Madame COCHET Michèle</b> .....	Communauté de Communes du Castelbriantais, (Suppléant)
<b>Madame CRUAUT Paulette</b> .....	Communauté de Communes du Castelbriantais, (Associé)
<b>Monsieur DANIEL Yves</b> .....	Communauté de Communes du Secteur de Derval, (Titulaire)
<b>Monsieur DAVID Joseph</b> .....	Communauté de Communes du Secteur de Derval, (Titulaire)
<b>Monsieur DOUAUD Bernard</b>	Conseil Général du canton de Châteaubriant, (Associé)
<b>Monsieur FAVRY François</b> .....	Communauté de Communes du Secteur de Nozay (Suppléant)
<b>Monsieur GAVALAND Jean</b> .....	Communauté de Communes du Secteur de Derval, (Titulaire)
<b>Monsieur HEAS Serge</b> .....	Communauté de Communes du Castelbriantais, (Titulaire)
<b>Monsieur JANNAULT Joseph</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais (Titulaire)
<b>Monsieur JUHEL Jean-Pierre</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais (Suppléant)
<b>Monsieur LEROY Bruno</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais (Titulaire)
<b>Monsieur MASSE Jean</b>	Conseil Général du canton de Moisdon la Rivière (Associé)
<b>Monsieur MOREAU Michel</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais (Suppléant)
<b>Monsieur PHILIPPOT Annie</b>	Communauté de Communes de la Région de Nozay (Suppléant)
<b>Monsieur PHILIPPOT Gilles</b>	Conseil Général du canton de Nozay (Associé)
<b>Madame SEGALEN Jacqueline</b>	Communauté de Communes de la Région de Nozay (Titulaire)

## Etaient excusés :

<b>Monsieur AUNETTE Joël</b> .....	Mairie de Villepôt
<b>Madame BOISSEAU Jeannette</b> .....	Communauté de Communes du Castelbriantais (Titulaire)

**Monsieur CONSEIL Michel** .....Direction Régionale du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle (Associé)

**Monsieur LOUER Jean** .....Communauté de Communes du Secteur de Derval (Associé)

**Monsieur POSSOZ Jean- Pierre**.....Communauté de Communes de la Région de Nozay (Titulaire)  
Assistait également à cette réunion, Isabelle CHAUVIN, Gestionnaire du programme LEADER+

**Pouvoirs :**

**Jeannette BOISSEAU**

**donne pouvoir à Michel MOREAU**

**Jean-Pierre POSSOZ**

**donne pouvoir à François FAVRY**

Monsieur François FAVRY, en sa qualité de Président du Collège des Elus, accueille les participants. Il énumère brièvement la liste des personnes excusées et aborde ensuite l'ordre du jour de la réunion :

1. Débat sur l'activité et les orientations du Collège
2. Désignation et élection du Président du Collège

En introduction de la séance, il rappelle la constitution du Collège et présente la liste des membres actifs (24) :

**Les membres titulaires (12) :**

Madame	BOISSEAU	Jeannette	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	CAVE	Jean-Yves	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	DANIEL	Yves	Communauté de communes de Derval
Monsieur	DAVID	Joseph	Communauté de communes de Derval
Monsieur	GAVALAND	Jean	Communauté de communes de Derval
Monsieur	HEAS	Serge	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	JANNAULT	Joseph	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	JOUAN	Noël	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	LEROY	Brunol	Communauté de communes du Castelbriantais
		Jean-Pierre	
Monsieur	POSSOZ	Jean-Pierre	Communauté de communes de Nozay
Madame	POULIN	Jocelyne	Communauté de communes de Nozay
Madame	SEGALEN	Jacqueline	Communauté de communes de Nozay

**Les membres suppléants (12) :**

Monsieur	BOISSEAU	Michel	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	BOULAY	Gilbert	Communauté de communes de Derval
Madame	COCHET	Michèle	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	DEBRAY	Bruno	Communauté de communes de Derval
Monsieur	FAVRY	François	Communauté de communes de Nozay
Monsieur	JUHEL	Jean-Pierre	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	LEBRETON	Jean-Pierre	Communauté de communes de Nozay
Monsieur	MOREAU	Michel	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	LEMAÎTRE	Jacques	Communauté de communes du Castelbriantais
Madame	PHILIPPOT	Annie	Communauté de communes de Nozay
Madame	PLANCHAIS	Laurence	Communauté de communes du Castelbriantais
Monsieur	POUPART	Michel	Communauté de communes Du Castelbriantais

## I - DEBAT SUR L'ACTIVITE ET LES ORIENTATIONS DU COLLEGE

Monsieur François FAVRY rappelle les orientations du Collège validées lors de l'Assemblée Générale de juin 2007 et présente des premiers éléments de bilan :

Orientations 2007	Bilan
<b>« Impulser un renouvellement des membres dans le Collège des Associations »</b>	<i>Monsieur François FAVRY souligne que le Collège des Associations s'est pourvu de nouveaux éléments mais qu'en revanche, les travaux d'animation de la vie associative initiés dans le cadre du CTU n'ont pas été menés à terme</i>
Orientations 2007	Bilan
<b>« Réfléchir et débattre sur le renouvellement du Contrat de Territoire Départemental et du Contrat Territorial Unique »</b>	<i>Monsieur Yves DANIEL précise que nous sommes dans la phase pratique du diagnostic et que l'élaboration des contrats de projet se fera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009</i>
Orientations 2007	Bilan
<b>« Partage de l'étude prospective de la DDE de Loire Atlantique et poursuivre les rencontres d'information sur la démarche SCOT »</b>	<i>Cette étude aurait pu être exploitée dans le cadre de la mise en place d'un SCOT. Notre territoire est le seul avec celui de Blain sur le département de la Loire-Atlantique à ne pas avoir lancé cette démarche., Sous l'impulsion du Sous-préfet, un projet de délibération dans les CC semble être prévu en janvier prochain.</i>

Monsieur François FAVRY s'interroge sur les attributions qui seront accordées en 2009 au Conseil de Développement dans ces différentes orientations :

### 1- Au niveau du SCOT

En parallèle du travail des élus, il est nécessaire d'y adjoindre une réflexion des membres de la Société Civile notamment au travers des trois autres collèges émanant du Conseil de Développement.

Il faut dédramatiser le SCOT par une information ouverte en direction de la population et l'identifier tel la création d'un espace cohérent.

Certains membres du Collège pensent cependant qu'une phase de sensibilisation à la démarche de SCOT est encore nécessaire afin que chacun partage cette ambition.

### 2- Prochains contrats de Territoire(nouvelle génération)

Monsieur Yves DANIEL souligne qu'en collaboration avec le Conseil Régional, le Conseil de Développement et le Syndicat Mixte du Pays ont un rôle à jouer dans la préparation, le suivi et la réalisation du bilan de ces contrats.

Il appartient aux deux animateurs respectifs de ces structures de coordonner l'ensemble de ces missions.

---

## **II –DESIGNATION DU PRESIDENT DU COLLEGE DES ELUS**

Monsieur François FAVRY après deux années de mandat et n'étant plus que représentant suppléant de la CCRN se retire de la présidence. Il demande si des membres souhaitent proposer leurs candidatures pour la présidence du collège et sollicite M. Joseph DAVID, Maire de SION les MINES, représentant de la CCSD. Seul, ce dernier accepte.

**La candidature de Joseph DAVID est validée à l'unanimité.**

Monsieur François FAVRY, après avoir évoqué les difficultés de projection sur 2009 du fait d'une absence de lisibilité sur le budget 2009 et de commandes fermes de la part du Syndicat Mixte, clôt le débat et invite les membres à assister aux Assemblées Générales du Conseil de Développement.

La séance est levée à 20 heures 5 minutes.

## *Collège des Entrepreneurs*

### **COMPTE-RENDU DES DEBATS DU 4 DECEMBRE 2008 19H15 A L'AGENCE INTERCONSULAIRE – HALL DE LA CCI**

Président : J.P. PIERRES

Rédactrice : I. AILLET

---

---

#### **Etaient présents :**

**Monsieur CADOREL Michel** ..... Chambre de Métiers (Suppléant)  
**Madame CASSAIGNE Virginie**..... Chambre de Métiers (Associée)  
**Monsieur DUCHATELLE Yves** ..... Chambre d'Agriculture (Associé)  
**Monsieur FOURNY Joël**..... Chambre de Métiers (Titulaire)  
**Monsieur HAMON Yves**..... Chambre de Métiers (Titulaire)  
**Monsieur LALLOUE Jean-Marc**..... Fédération Départementale des Coopératives (Associé)  
**Monsieur LEBRET François** ..... Chambre d'Agriculture (Titulaire)  
**Monsieur LEHEMBRE Guy** ..... Chambre de Commerce et d'Industrie (Titulaire)  
**Monsieur MALGOGNE** ..... Association des Industriels Castelbriantais (Associé)  
**Madame PERRY Anne**..... A.D.T. – Pays Touristique de Châteaubriant et des  
Marchés de Bretagne (Titulaire)  
**Monsieur PIERRES Jean-Paul**..... Chambre de Commerce et d'Industrie (Titulaire)

#### **Etaient excusés :**

**Monsieur HEURTEBIS Bruno** ..... Lycée Professionnel Rural Privé – Ecole d'Agriculture  
(Associé)  
**Monsieur MAINGUET** ..... Cabinet Bolloré-Mainguet (Associé)  
**Madame MAZURE Patricia** ..... Ecole Privée – Institut de Formation en Soins Infirmiers  
(Associée)  
**Madame MESLIF Céline**..... Chambre de Commerce et d'Industrie (Titulaire)

Assistait également à cette réunion, Isabelle AILLET, Secrétaire Comptable du Conseil de Développement.



---

#### **I – DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Jean-Paul PIERRES explique le rôle et le fonctionnement d'un GAL aux participants.

Il présente notamment le Comité de Programmation, et son fonctionnement avec 18 membres dont 50 % issus des Elus et 50 % de la société civile. Les représentants élus sont désignés par les 3 Communautés de Communes du Pays et les membres de la société civile sont proposés par les 3 collèges du Conseil de Développement : Associations, Entrepreneurs et Salariés. La répartition s'établit comme suit : 3 titulaires et 3 suppléants au sein de chaque collège.

Il insiste également sur la règle du double quorum : il faut que 50 % des membres soient présents dont 50 % issus de la société civile afin que les décisions soient réglementaires. D'où l'importance de prévenir lorsqu'un titulaire ne peut participer à une réunion afin qu'il puisse être remplacé par un suppléant.

Le Collège des Entrepreneurs désigne donc les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants pour siéger au Comité de Programmation :

Titulaires	Suppléants
→ <b>Monsieur BOURON Claude</b> <i>A.D.T. – Association de Développement Touristique du Pays de Châteaubriant</i>	→ <b>Monsieur PIERRES Jean-Paul</b> <i>Chambre de Commerce et d'Industrie</i>
→ <b>Monsieur FOURNY Joël</b> <i>Chambre de Métiers</i>	→ <b>Monsieur LEHEMBRE Guy</b> <i>Chambre de Commerce et d'Industrie</i>
→ <b>Monsieur LEBRET François</b> <i>Chambre d'Agriculture</i>	→ <b>Monsieur THUET Gérard</b> <i>A.D.I.C.</i>

L'ensemble des membres du collège approuve la désignation des membres ci-dessus.

---

## **II – DESIGNATION DES MEMBRES AU BUREAU DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Le collège procède donc ensuite à la désignation de ses 4 représentants au Bureau.

Les représentants actuels au Bureau proposent de renouveler leur mandat, et Madame PERRY, représentante de l'A.D.T. se porte candidate.

Sont élus à l'unanimité :

- **Monsieur FOURNY Joël .....Chambre de Métiers**
- **Monsieur LEBRET François ..... Chambre d'Agriculture**
- **Monsieur PIERRES Jean-Paul ...Chambre de Commerce et d'Industrie**
- **Madame PERRY Anne .....Association de Développement Touristique –  
A.D.T.**

### **Monsieur PIERRES est désigné comme Président du Collège.**

Par ailleurs, Jean-Paul PIERRES interroge le collège sur le fait que Wanda BATAILLE, avocate, occupe un siège de titulaire au sein du collège des Entrepreneurs alors qu'elle ne participe plus aux réunions depuis plusieurs mois. Il propose que ce siège soit proposé à un représentant de l'A.D.I.C., Monsieur MALGOGNE et que Madame BATAILLE soit intégrée en tant que membre associé.

Monsieur THUET, également membre de l'A.D.I.C., devient membre suppléant du collège.

---

## **III – LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Joël FOURNY et Jean-Paul PIERRES rappelle que la Présidence revient normalement au Collège des Entrepreneurs pour les 2 années à venir.

Cependant, en raison d'un manque de lisibilité financière sur l'avenir de l'association et des conséquences possibles en matière de licenciement d'une partie du personnel, ils estiment qu'il ne serait pas opportun de le faire lors de cette Assemblée Générale. En effet, ils ne souhaitent pas que le collège des entrepreneurs se retrouve dans la situation d'assumer seul ces décisions difficiles.

L'assemblée Générale initialement prévue en juin dernier avait été reportée dans le but d'obtenir des réponses sur le rôle accordé au Conseil de Développement et son financement de la part des 2 principaux financeurs, à savoir le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant » et le Conseil Général.

Après plusieurs échanges avec les élus du Bureau du Syndicat Mixte, la situation est la suivante/

- En ce qui concerne le financement propre du Conseil de Développement, la participation du Conseil Général et du Syndicat Mixte restent permettraient le financement de 1,5 ETP pour 2009 ;
- En ce qui concerne l'animation et la gestion du futur programme LEADER, elle serait assurée par l'équipe en place (animatrice et gestionnaire LEADER+) mais uniquement à hauteur de 1,5 ETP. Cette décision devrait être entérinée par le prochain Comité Syndical.
- 0,8 ETP de la chargée d'études observatoire seraient financés par la Maison De l'Emploi.

Sur 4,8 ETP, le financement de 3,8 ETP semble assuré. La situation n'est donc pas entièrement clarifiée.

Jean-Paul PIERRES réaffirme que, pour lui, tant que le problème du personnel ne sera pas réglé, le Collège des Entrepreneurs ne devrait pas prendre la présidence. En effet, il ne voudrait pas que les Entrepreneurs soient tenus pour responsables des licenciements éventuels.

En conséquence, il propose aux membres du collège de demander, lors de l'Assemblée Générale, que François FAVRY assure une présidence intérimaire jusqu'à la fin du mois de janvier, date à laquelle une nouvelle Assemblée Générale aura lieu afin d'acter des décisions qui devront permettre de restaurer un budget équilibrer pour l'année à venir. Ainsi, c'est une fois la situation clarifiée que le collège pourra prendre son tour de présidence.

Le collège adopte cette position à l'unanimité.

Jean-Paul PIERRES remercie les participants.

**COLLEGE DES Salariés**  
**COMPTE-RENDU DES DEBATS DU 4 DECEMBRE 2008**  
**19H15 A L'AGENCE INTERCONSULAIRE – SALLE DE LA HUNAUDIERE**

Présidence : Serge ADRY

Rédacteur : Lionel MAGNIN

---

**Etaient présents :**

**Serge ADRY** ..... C.G.T.  
**Pascal BIORET** ..... C.F.D.T.  
**Philippe BOUTEILLE** ..... C.F.D.T.  
**Ghislaine ETIEMBRE**..... F.S.U.  
**Yvan ETIEMBRE** ..... F.S.U.  
**Bernard GAUDIN**..... C.F.D.T.  
**André GUIBERT**..... C.F.D.T.  
**Jean-Paul LEVÊQUE** ..... C.G.T.  
**Bernard MABILAIS**..... F.S.U.  
**Paul RABEL** ..... C.G.T.

**Pouvoir :**

**Hervé LEGOFF – C.G.T. .... donne pouvoir à Bernard GAUDIN C.F.D.T.**

Serge ADRY accueille les participants et demande à Lionel MAGNIN d'assurer l'animation de la réunion.

Lionel MAGNIN explique que le Conseil de Développement a demandé aux organisations syndicales de bien vouloir nommer par écrit leurs représentants titulaires et suppléants avant l'Assemblée Générale. L'objectif de cette désignation est de réaffirmer le caractère représentatif des membres siégeant au sein du collège puis de ceux qui prendront part au pilotage de l'association par le biais de leur participation au Bureau.

Seules 3 organisations syndicales sur 5 ont répondu, malgré les multiples relances : la CGT, la CFDT et la FSU. Par conséquent, les représentants des 2 autres organisations syndicales (FO et CFTC) précédemment titulaires ou suppléants ont, pour le moment, été inscrits en tant que membres associés.

Le collège ne compte donc plus que 8 représentants titulaires sur les 12 possibles.

Bernard MABILAIS a été chargé par la FSU d'organiser la désignation localement. Il explique que cela se fera prochainement et que, pour l'Assemblée Générale de ce jour, il a été convenu que Ghislaine ETIEMBRE et lui-même seraient porteurs des 2 voies délibérantes.

Lionel MAGNIN distribue les pouvoirs en vue de l'Assemblée Générale en rappelant que seuls les titulaires présents ou représentés par leur suppléant peuvent y voter. Les membres titulaires du collège sont :

- Pour la CGT : Serge ADRY, Paul RABEL et Jean-Paul LEVEQUE
- Pour la CFDT : Pascal BIORET, Bernard GAUDIN et Yves LE GALL
- Pour la FSU : Ghislaine ETIEMBRE et Bernard MABILAIS

Le collège désigne ensuite ses représentants au Bureau. Il s'agit de :

- Serge ADRY, qui est reconduit comme Président du collège
- Bernard MABILAIS
- Pascal BIORET
- Bernard GAUDIN

Lionel MAGNIN explique ensuite qu'il est demandé au collège de désigner ses représentants au sein du futur Comité de Programmation pour le prochain programme LEADER 2007-2013. Il précise les éléments en sa connaissance quant aux décisions prises par les élus du Pays sur les modalités de fonctionnement du prochain GAL.

Le Bureau du Syndicat Mixte s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Il va proposer au prochain Comité syndical, qui devrait se réunir le 18 décembre, que :

- Le syndicat Mixte assure directement le portage du GAL, qui sera présidé par le Président du Pays ou son représentant.
- Les techniciens du Conseil de Développement soient mis à disposition du GAL, dans le cadre d'une convention entre le Conseil et le Syndicat Mixte. Les moyens humains seront limités à 1,5 ETP, minimum défini par l'Etat pour faire fonctionner le programme. Lionel MAGNIN précise que cette convention devrait concerner le poste d'Isabelle CHAUVIN dans son intégralité et un mi-temps de celui de Nolwenn DILER.

Yvan ETIEMBRE revient sur le dossier de candidature au nouveau programme LEADER. Il précise que celui-ci a été en grande partie réalisé grâce aux travaux du Conseil de Développement. Il souligne que la gouvernance qui avait été envisagée dans ce dossier cosigné par les Présidents du Conseil de Développement et du Syndicat Mixte était celle d'un portage bicéphale Conseil / Syndicat Mixte et que la Présidence du Gal devait être tournante avec, pour moitié du temps, une présidence assurée par un membre de la société civile. La formule retenue n'est donc pas conforme à ce qui avait pourtant été validé de part et d'autre il y a un an.

En matière de gouvernance, il indique l'importance du rôle des membres issus de la société civile au sein du futur Comité de programmation, qui devront être les garants des principes LEADER et du bon fonctionnement du prochain programme. Il estime que ce Comité de Programmation devra être opérationnel sans tarder.

Bernard GAUDIN s'interroge sur l'opportunité de valider la convention de mise à disposition qui serait proposée. En effet, il estime qu'il s'agit d'une proposition peu satisfaisante dans la mesure où les propositions retenues dans le dossier de candidature n'ont pas été respectées. La mise à disposition du GAL était bien indiquée dans le dossier de candidature mais celle-ci avait été prévue dans le cadre d'un co-pilotage du GAL. Or, ce n'est plus d'actualité dans les choix des élus du Pays tels qu'ils se dessinent.

Lionel MAGNIN explique qu'il n'aurait pas été possible administrativement d'avoir un portage bicéphale du GAL. En réponse à une question de l'un des membres du collège, il précise qu'en revanche un portage par le Conseil de Développement était toujours possible et que cela aurait effectivement permis de respecter l'alternance de Présidence du GAL prévue dans le dossier de candidature. Il ajoute qu'au regard des règles financières du nouveau programme (45 % de cofinancements publics nationaux et paiement de ces fonds au porteur avant versement du FEADER), le portage direct par le Syndicat Mixte pourrait être un élément facilitateur.

Pascal BIORET évoque plus globalement l'avenir du Conseil de Développement. Dans la mesure où le collège des entrepreneurs ne semble pas avoir reçu l'ensemble des éléments qu'il attendait de la part des élus du Pays avant de prendre la présidence du Conseil, il est pour lui souhaitable que le collège des élus continue d'assurer la Présidence. En effet, il estime que c'est à ce collège d'assumer d'éventuelles décisions de licenciement.

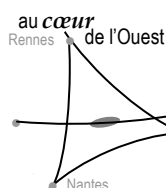
Yvan ETIEMBRE approuve cette remarque mais il souligne que si le collège des élus continue d'assurer la présidence, il n'en reste pas moins que des échéances doivent être clairement fixées pour que le collège des entrepreneurs précise si oui ou non, il souhaite assurer son tour de présidence.

Les discussions sont interrompues faute de temps.

Serge ADRY propose une nouvelle réunion du collège des salariés le jeudi 11 décembre prochain à 19h au Conseil de développement afin de préparer une déclaration commune et de statuer sur la désignation de ses représentants au sein du Comité de Programmation LEADER 2007-2013.

20h30 - 22h30

Séance Ordinaire de  
l'Assemblée Générale  
du Conseil de Développement



**PAYS DE CHATEAUBRIANT**

## COLLEGE DES ASSOCIATIONS

### Etaients présents :

#### TITULAIRES

**Monsieur BILLARD Yves**.....OTSI Châteaubriant  
**Madame CATALA Danièle** .....Energie Citoyenne  
**Monsieur GOINARD Yannick** .....OTSI Derval  
**Monsieur PLANTARD Joseph** .....OPASS  
**Madame MACE Monique** .....Comité des fêtes de Châteaubriant  
**Monsieur MOREAU Alain** .....ADSL  
**Monsieur MORILLE Jean-Louis**.....AERE  
**Madame PAGNY Sylviane** .....Ar'Muse  
**Monsieur COLIN Jean-Luc**.....ALJC

#### SUPPLEANTS

**Monsieur HAMON Emile** .....ORPAC  
**Madame BOIVINEAU Marie-Jo** .....Bioshere Consomm'acteurs  
**Madame LEGRAIS Marie-Jo** .....Confédération Syndicale des Familles  
**Monsieur CAMUS Noel**.....Une Famille Un toit

#### ASSOCIES

**Monsieur KLEFIZE Jean-Louis** .....LaMano  
**Monsieur VINCENT Jérôme** .....LaMano  
**Madame POIRAUD Bernadette** .....ACPM

### Etaients excusés :

#### TITULAIRES

**Monsieur CAZEAU DUSSOUS Cécile** ..... LaMano  
**Monsieur BLAIS Yves** ..... **donne pouvoir à Bernadette POIRAUD, ACPM**

#### SUPPLEANTE

**Madame TERRIEN Renée** ..... Restos du cœur

## COLLEGE DES ELUS

### Etaients présents :

#### TITULAIRES

**Monsieur CAVE Jean-Yves** Communauté de Communes du Castelbriantais,  
**Monsieur DANIEL Yves** ..... Communauté de Communes du Secteur de Derval,  
**Monsieur DAVID Joseph**..... Communauté de Communes du Secteur de Derval,  
**Monsieur GAVALAND Jean** ..... Communauté de Communes du Secteur de Derval,  
**Monsieur HEAS Serge** ..... Communauté de Communes du Castelbriantais,  
**Monsieur JANNAULT Joseph** Communauté de Communes du Castelbriantais  
**Monsieur LEROY Bruno** Communauté de Communes du Castelbriantais  
**Madame SEGALIN Jacqueline** Communauté de Communes de la Région de Nozay

#### SUPPLEANTS

<b>Monsieur BOISSEAU Michel</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais,
<b>Madame COCHET Michèle.....</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais,
<b>Monsieur FAVRY François .....</b>	Communauté de Communes du Secteur de Nozay
<b>Monsieur JUHEL Jean-Pierre</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais
<b>Monsieur MOREAU Michel</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais
<b>Monsieur PHILIPPOT Annie</b>	Communauté de Communes de la Région de Nozay

#### ASSOCIES

<b>Madame AVRIL Thérèse .....</b>	Communauté de Communes de la Région de Nozay,
<b>Madame CHOUIN Monique</b>	Communauté de Communes du Secteur de Derval,
<b>Madame CRUAUT Paulette.....</b>	Communauté de Communes du Castelbriantais,
<b>Monsieur DOUAUD Bernard</b>	Conseil Général du canton de Châteaubriant,
<b>Monsieur MASSE Jean</b>	Conseil Général du canton de Moisdon la Rivière
<b>Monsieur PHILIPPOT Gilles</b>	Conseil Général du canton de Nozay

#### **Etaient excusés :**

#### TITULAIRES

<b>Madame BOISSEAU Jeannette.....</b>	<b>donne pouvoir à Michel MOREAU,</b> Communauté de ommunes du Castelbriantais
<b>Monsieur POSSOZ Jean- Pierre.....</b>	<b>donne pouvoir à François FAVRY,</b> Communauté de Communes de la Région de Nozay

#### ASSOCIES

<b>Monsieur AUNETTE Joël.....</b>	Mairie de Villepôt
<b>Monsieur CONSEIL Michel .....</b>	Direction Régionale du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>Monsieur LOUER Jean.....</b>	Communauté de Communes du Secteur de Derval

### **COLLEGE DES ENTREPRENEURS**

#### **Etaient présents :**

#### TITULAIRES

<b>Monsieur FOURNY Joël.....</b>	Chambre de Métiers
<b>Monsieur HAMON Yves.....</b>	Chambre de Métiers
<b>Monsieur LEBRET François .....</b>	Chambre d'Agriculture
<b>Monsieur LEHEMBRE Guy .....</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>Madame PERRY Anne.....</b>	A.D.T. – Pays Touristique de Châteaubriant et des Marches de Bretagne
<b>Monsieur PIERRES Jean-Paul.....</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie

#### SUPPLEANT

<b>Monsieur CADOREL Michel .....</b>	Chambre de Métiers
--------------------------------------	--------------------

#### ASSOCIES

<b>Madame CASSAIGNE Virginie.....</b>	Chambre de Métiers
<b>Monsieur DUCHATELLE Yves .....</b>	Chambre d'Agriculture
<b>Monsieur LALLOUE Jean-Marc.....</b>	Fédération Départementale des Coopératives
<b>Monsieur MALGOGNE .....</b>	Association des Industriels Castelbriantais

**Etaient excusés :**

TITULAIRE

**Madame MESLIF Céline**..... Chambre de Commerce et d'Industrie

ASSOCIES

**Monsieur HEURTEBIS Bruno** ..... Lycée Professionnel Rural Privé – Ecole d'Agriculture

**Monsieur MAINGUET** ..... Cabinet Bolloré-Mainguet

**Madame MAZURE Patricia** ..... Ecole Privée – Institut de Formation en Soins Infirmiers

<b>COLLEGE DES SALARIES</b>
-----------------------------

**Etaient présents :**

TITULAIRES

**Serge ADRY** ..... C.G.T.

**Pascal BIORET** ..... C.F.D.T.

**Ghislaine ETIEMBRE**..... F.S.U.

**Bernard GAUDIN**..... C.F.D.T.

**Jean-Paul LEVÊQUE** ..... C.G.T.

**Bernard MABILAIS**..... F.S.U.

**Paul RABEL** ..... C.G.T.

SUPPLEANTS

**Philippe BOUTEILLE** ..... C.F.D.T.

**Yvan ETIEMBRE** ..... F.S.U.

**André GUIBERT**..... C.F.D.T.

**Etait excusé :**

TITULAIRE

**Hervé LEGOFF – C.G.T.**..... **donne pouvoir à Bernard GAUDIN C.F.D.T.**

## RAPPORT MORAL,

par François FAVRY, Président du Conseil de Développement

Bonjour à tous.

J'ai le plaisir de vous accueillir ce soir pour cette Assemblée Générale, vous êtes nombreux, cela montre tout l'intérêt que vous portez au Conseil de Développement, à ses activités et à son devenir.

L'Assemblée Générale se réunit très tardivement cette année, après le report de celle prévue initialement le 26 juin dernier. Elle a été retardée en effet, afin de permettre au collège des entrepreneurs, qui est appelé à assurer la prochaine présidence de l'association, d'obtenir des réponses aux questions essentielles du rôle et des financements dévolus par le Syndicat Mixte au Conseil de Développement dans les années à venir.

Cette Assemblée Générale Ordinaire sera, comme de coutume, l'occasion de faire un bilan des actions menées par le Conseil de développement depuis le mois de juin 2007, mais elle devra surtout être un moment de réflexion et de débat sur les perspectives de l'association. Pour cela, nous devons prendre en compte différents éléments d'évolution, qui seront développés de façon plus étoffée au cours de notre séance, mais dont je citerai rapidement les deux principaux :

- tout d'abord, le programme LEADER + qui se termine à la fin de l'année. Si le territoire sera bien bénéficiaire d'un nouveau programme pour la période 2007-2013, sa mise en œuvre sera très différente de celle de LEADER +. Le Conseil de Développement a bien évidemment une part importante à assurer mais cela ne pourra se faire que dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Syndicat Mixte de Pays. Pour ce faire, un dispositif a été prévu dans le cadre du dossier de candidature que nous avons cosigné avec le Président du Pays, Alain HUNAULT, et qui a été retenu par le jury constitué du Conseil régional et de l'Etat. Nous pouvons nous féliciter de ce résultat, obtenu par un travail constructif. Il faut maintenant l'appliquer en tenant compte des exigences administratives du nouveau programme.
- ensuite, l'entrée en activité de la Maison de l'Emploi sur le Pays. Elle nous a conduits à une recherche de complémentarité sur l'activité d'observatoire économique et social et à la conclusion d'une convention qui a été signée en début d'année 2008. Ce document institue une relation de partenariat où le Conseil de développement se voit déléguée la partie du plan de travail concernant l'observation, définie par le Conseil d'Administration de la MDE.

Ces changements ont des impacts forts sur notre association qui, si elle est engagée dans le développement du Pays, n'en est pas moins employeur et porte donc la responsabilité de son équipe salariée.

Je vous rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée qui est constitué de deux parties distinctes :

- les éléments purement statutaires de toute assemblée générale avec la présentation des rapports moral, d'activité et financier sur 2007 et début 2008,
- une seconde partie portant sur les enjeux et perspectives pour 2009 puisque l'année 2008 est pratiquement terminée.

o-0-0-0-o

Je souhaite revenir comme le veut la tradition, sur un premier bilan de nos actions vis-à-vis des orientations définies et validées lors de la précédente AG. Les actions seront bien entendu détaillées dans le rapport d'activité qui suivra.

Je vous propose de développer 5 axes qui avaient été identifiés le 5 juin 2007 :

## **AXE 1 - DEVELOPPER DE NOUVELLES MISSIONS D'INTERET POUR LE TERRITOIRE QUI PERMETTRAIENT D'APPORTER D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT**

Cela s'est notamment traduit par la concrétisation des actions d'appui à la vie associative à l'échelle du Pays et l'initiation d'un réseau associatif, avec en particulier :

- La mise en ligne d'un annuaire des associations du Pays sur le site portail de Pays ; sa maintenance étant inscrite dans le cadre de la convention avec le syndicat mixte.
- L'organisation, en lien avec le Syndicat Mixte, de 3 soirées d'information qui ont réuni au total près de 80 participants. Le groupe vie associative a en outre relancé un nouveau cycle de 3 soirées dont les deux premières ont eu lieu. Une quarantaine de personnes au total y ont participé et cela témoigne bien, je pense, des besoins en la matière.

Les objectifs de cette mission, sur laquelle le travail a donc repris de façon active depuis le début de l'année 2008, devront être calibrés en fonction des possibilités de financement que l'association pourra dégager ou obtenir. Pour ce faire, un travail de reconnaissance de la part des acteurs institutionnels de l'économie sociale a notamment été entamé. Nous espérons également que la reconnaissance interne au territoire pourra nous permettre de bénéficier à terme de moyens financiers substantiels pour aller plus loin sur la structuration d'un service complet aux associations du Pays, dont les contours ont maintenant bien été cernés par le groupe « vie associative » du Conseil. A ce titre, une fiche action a d'ailleurs été proposée dans le cadre du prochain programme LEADER.

## **AXE 2 - ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS ENGAGÉES**

Dans le cadre de cet axe fourni, je citerai notamment 2 actions qui avaient été retenues lors de la dernière Assemblée Générale :

- L'accompagnement du Syndicat Mixte dans l'émergence et la mise en œuvre des projets de dimension Pays, en construisant des liens de collaboration durable. A ce titre, le travail mené dans le cadre de la candidature au programme LEADER 2007-2013 me paraît illustrer de façon intéressante ce que peut être le fonctionnement complémentaire de nos deux structures.
- Le suivi et l'évaluation des contrats de territoire. Le conseil de développement a fourni au Conseil Général et au Conseil Régional, un avis s'appuyant sur une réflexion et un débat de ses instances dans le cadre de la conclusion des avenants aux contrats de territoire, au cours de l'année 2007.

## **AXE 3 – MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIVITÉS ET LE RÔLE REDESSINÉ DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DU CITOYEN**

Sur cet axe, le bilan est plus mitigé puisque nous n'avons produit qu'une seule lettre du Conseil de Développement au cours de l'année, au lieu des 2 prévues. Cela s'explique en partie par le temps et l'énergie consacrés à la candidature au programme LEADER 2007-2013, et particulièrement au cours du dernier trimestre de l'année 2007. Pour vous en donner une idée, je vous précise qu'entre la sortie officielle de l'appel à projet (le 19 septembre 2007) et le dépôt du dossier de candidature (le 18 janvier 2008), le Conseil de Développement a organisé ou a participé à 25 réunions dans ce seul objectif, en plus des autres réflexions en cours durant cette période.

Par ailleurs, le nouveau site internet est sur le point d'être mis en ligne, reste à faire valider son contenu par le groupe communication (réunion prévue le 11 décembre prochain). Ce nouveau site est adapté à la configuration du site portail de Pays et intègre de nouvelles pages d'informations destinées aux associations.

Le choix a été fait par le Bureau, pour des raisons de coût et afin de valoriser les compétences dont nous disposons au sein de l'équipe en la personne d'Isabelle AILLET, d'assurer ce chantier par nos propres moyens. Le nouveau site, a comme objectif d'être complémentaire avec le site portail de Pays mais aussi, plus largement, avec l'ensemble des sites des associations de Pays.

Par ailleurs, la dernière lettre du CD a permis de valoriser le travail de « diagnostic partagé » mené pour la candidature LEADER et a été adressé aux 900 associations du territoire, dans l'objectif de diffuser de l'information largement sur nos actions en faveur de la vie associative.

## **AXE 4 - REPENSER ET ADAPTER EN CONTINU LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION**

L'AG 2007 avait montré l'exemple dans ce domaine puisque nous avons décidé de réduire le nombre de commissions de travail à 3 afin de permettre une bonne adéquation avec les « Pôles de Compétences » du Syndicat Mixte.

Ce nouveau fonctionnement a été testé avec succès lors de la démarche de candidature LEADER, pour laquelle l'ensemble des commissions a été sollicité à 3 reprises. Ce sont elles qui ont permis de lancer un certain nombre de pistes et de dégager une priorité pour répondre à l'appel à projet. Elles ont aussi largement sensibilisé les acteurs du territoire et facilité leur mobilisation autour de ce travail.

Par ailleurs, la soirée de réflexion des collègues du 28 avril dernier, dont la question centrale tournait autour du rôle, des missions et du fonctionnement du Conseil de développement pour demain, en vue de préparer notre rendez-vous d'aujourd'hui en y associant l'ensemble des nouvelles équipes d'élus du territoire, s'inscrit pleinement dans la logique de cet axe.

## **AXE 5 - ORIENTATIONS SOUHAITEES PAR LES COLLEGES**

Seul le **Collège des élus** avait clairement exprimé des orientations de travail en tant que telles, lors de la dernière Assemblée Générale. Voici ces orientations et les réponses que nous y avons apportées au cours de cette année.

### **3- Impulser un renouvellement des membres dans le Collège des Associations**

Le travail du groupe vie associative a comme vocation, au-delà des services qu'il souhaite développer, d'attirer de nouveaux représentants associatifs au sein du collège des associations.

La dernière lettre du Conseil de Développement a, comme je l'ai déjà dit plus tôt, été diffusée aux 900 associations du Pays. L'objectif était en premier lieu de leur faire connaître la démarche du Conseil de Développement dans leur direction, mais aussi, de les intéresser à l'ensemble des réflexions engagées.

Le renouvellement et l'élargissement des participants à ce collège est, comme pour les autres collèges, conditionné par la capacité qu'aura le Conseil à mobiliser sur des thématiques de travail qui intéressent les acteurs du territoire. C'est en tout cas par ce biais là que nous avons choisi d'agir.

### **4- Réfléchir et débattre sur le renouvellement du Contrat de Territoire Départemental et du Contrat Territorial Unique (avenants et nouvelle génération)**

Il s'agit là d'une orientation que nous avons parfaitement concrétisée.

En effet, une réunion de l'ensemble des collègues a été spécifiquement consacrée à ce thème le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Une synthèse de ces débats a ensuite été présentée en Bureau. Celui-ci a également débattu et a proposé quelques amendements pour aboutir à la production d'un avis complet, qui a été transmis au Conseil général et au Conseil Régional.

Par ailleurs, le Conseil de Développement, par l'intermédiaire de Jean-Paul PIERRES, a présenté les grandes lignes de cet avis lors du dernier Comité de pilotage des contrats de territoire au Conseil Général le 25 octobre 2007.

Des axes de progrès pour la prochaine génération de contrats ont ainsi été proposés.

### **5- Partage de l'étude prospective de la DDE de Loire-Atlantique et poursuite des rencontres d'information sur la démarche SCOT**

L'étude prospective a été largement exploitée dans le cadre de la mise en œuvre du diagnostic pour la candidature au nouveau programme LEADER.

Néanmoins, le partage de cette étude n'est pas allé au-delà.

Un travail de diffusion mérite d'être mis en œuvre, notamment auprès des nouvelles équipes d'élus, afin de valoriser cette démarche qui a largement associé les acteurs du territoire. Cela

pourrait constituer un préalable intéressant à la mise en place d'une démarche de programmation des aménagements à l'échelle du Pays à moyen terme, du type SCOT.

**Le collège des entrepreneurs**, avait pour sa part indiqué qu'il ne souhaitait plus mener de réflexions thématiques par lui-même et qu'il se réunirait désormais uniquement pour désigner ses représentants au Bureau ou réfléchir à des questions d'organisation interne du Conseil. Il avait également demandé à ce que l'ensemble de ses membres puissent être intégrés à la commission « compétitivité et développement économique » et cela a bien été fait.

**Le collège des associations** n'avait, faute de temps défini aucune orientation.

Enfin, **le collège des salariés** avait, de son côté, longuement débattu des raisons du retrait de la CFDT du Bureau du Conseil de Développement.

Je reviens sur cette question car, même s'il ne s'agit pas d'orientations à proprement parler, il me semble important de voir quelles réponses ont pu être ou ne pas être apportées depuis un an.

Le premier sujet, concernait la mise en place de la Maison De l'Emploi et les incertitudes que cela générerait au niveau du Comité de Bassin d'Emploi qu'a porté le Conseil de Développement pendant 17 ans, avec notamment son activité d'observatoire économique et social. Sur ce point, il est à noter qu'une convention a été signée en début d'année 2008, qui permet de fixer les modalités du partenariat entre les 2 structures. A ce titre, Cécile JEANNE, chargée de mission observatoire au sein du CD, se voit déléguer des missions par la Maison de l'Emploi. En contrepartie, 80 % des dépenses liées à son poste sont prises en charge par la MDE.

En revanche, sur plusieurs autres points les réponses apportées sont encore malheureusement incomplètes :

- Sur la demande de présentation de la Maison de l'Emploi au Collège des Salariés, aucune suite n'a jusqu'à présent été donnée malgré nos demandes réitérées !
- Sur le pilotage du travail de la MDE, en particulier le volet d'observation, le Conseil de Développement avait demandé à participer au Conseil d'Administration, comme la convention de partenariat le proposait. A ce jour, nous n'avons malheureusement pas reçu de réponse sur ce point. Nous avons malgré tout émis des propositions de thématiques de travail à partir de certaines questions posées par le collège des salariés, sur l'emploi intérimaire et les niveaux de salaires sur le Pays, et nous espérons qu'elles seront prises en compte.
- Enfin, en ce qui concerne la demande d'agrément « Comité de Bassin d'Emploi », nous avons reçu une réponse de la Préfecture de Région nous annonçant que notre agrément n'était pas renouvelé, celui-ci a été attribué dernièrement à la Maison de l'Emploi qui avait modifié ses statuts en conséquence lors de son AGO du 11 juillet dernier.

Nous aurons l'occasion au cours de cette Assemblée Générale de débattre de ces questions puisqu'un volet important des activités de l'association est concerné.

D'autre part, lors de la dernière AG, la CFDT avait évoqué l'intérêt de l'élaboration d'un SCOT pour redonner un élan au Pays. Il me semble que cette proposition est plus que jamais d'actualité et qu'elle permettrait justement de fédérer les différents acteurs du territoire autour d'une démarche partagée. Un tel projet présenterait l'intérêt de faire travailler de concert, élus et représentants de la société civile et exigerait un large travail d'information des acteurs du territoire : le Conseil de Développement y trouverait légitimement toute sa place.

Le sujet sous-tendant est aussi, la nécessité qu'un projet de territoire soit affirmé et qu'une réelle place, ainsi que des moyens en conséquence, soient attribués au Conseil de Développement pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

Sur ce point, nous n'avons malheureusement pas obtenu l'ensemble des réponses que nous attendions.

Pour ma part, je pense qu'une complémentarité forte existe entre le Syndicat Mixte de Pays et le Conseil de Développement. Il reste à ce que, de part et d'autre, des efforts soient faits pour travailler dans ce sens.

Je terminerai en vous donnant le chiffre qui permet le mieux de mesurer l'importance de l'activité du Conseil de Développement au cours de l'année et demi écoulée, malgré les nombreuses

difficultés que j'ai pu évoquer : au total, ce sont plus de 95 réunions ayant réuni jusqu'à 110 personnes que le Conseil de développement a organisé.

Un autre chiffre me paraît important à souligner : au total, la candidature LEADER a nécessité plus de 40 réunions. Cette candidature, couronnée de succès, a donc été réalisée en faisant participer largement l'ensemble des acteurs du territoire et j'insiste sur le fait que c'est bien l'implication du conseil de développement très en amont du dépôt du dossier qui a rendu cela possible.

Enfin, comme nous entrons dans la toute fin du programme LEADER + dont nous avons réalisé récemment l'évaluation globale, je souhaite terminer ce rapport moral en soulignant la bonne gestion du programme dont le Conseil de Développement s'était vu confier le portage par les communautés de communes en 2002. En effet, 98,15 % des crédits initialement prévus ont bien été consommés et ont donc réellement bénéficié au développement du territoire.

Ce pourcentage est d'autant plus satisfaisant, au regard de la complexité de mise en œuvre d'un tel programme européen. Il témoigne de l'investissement important que nous avons consacré à l'animation pour faire vivre le programme sur le territoire mais aussi, et surtout, de l'intérêt de « l'outil conseil de développement » pour initier des réflexions qui se concrétisent ensuite par des projets dans le cadre du programme. Je citerai notamment la réflexion sur l'insertion des femmes, qui nous a permis de bénéficier d'une dotation complémentaire de 200 000 € en 2005 pour de nouveaux projets.

C'est sans doute le fait que le Conseil de Développement ait porté le Groupe d'Action Local (le GAL), qui a permis de faciliter ce lien. J'estime donc que ce lien privilégié doit perdurer afin que les travaux de notre Conseil puissent toujours permettre d'alimenter le programme à venir et de lui donner toute sa dimension participative.

Pour clore ce rapport moral, je tiens à remercier les élus dont le mandat s'est terminé et qui ont participé activement pendant ces 7 années, à la fois au sein de leur collège mais aussi au sein des commissions thématiques, à faire avancer les réflexions portées par le Conseil de Développement. Je souhaite, au passage, la bienvenue aux nouveaux membres qui nous font le plaisir d'être présents ce soir et qui, je l'espère, contribueront à donner au Conseil de Développement une place importante dans la vie et les projets du Pays, dans la continuité de ce que nous avons mis en œuvre.

Avant de passer la parole à membres de l'équipe technique pour qu'ils vous présentent plus en détails le rapport d'activités, je tiens à les remercier tout particulièrement pour leur travail tout au long de l'année.

Merci de votre attention.

Je donne donc maintenant la parole à l'équipe du Conseil de Développement à qui je demanderai d'être rapide dans la mesure où nous devons ensuite disposer d'un temps suffisant pour débattre de l'avenir de l'association.

## RAPPORT D'ACTIVITES

### ➤ **Rappel préliminaire concernant l'organisation du Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant**

Lionel MAGNIN rappelle que le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant est plus qu'un Conseil de développement « classique » dans la mesure où son activité est structurée autour de 3 axes :

- 1. Des missions « classiques » d'un Conseil de Développement, comme :**
  - L'accompagnement de l'élaboration de la Charte de Pays (2000)
  - La participation à la mise en œuvre des dispositifs financiers contractuels (Contrats de Territoire)
  - L'animation de réflexions thématiques en fonction de questions émergentes sur le territoire dans le cadre des commissions ou groupe de travail
- 2. Le portage du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER+(2003 – 2008) avec l'animation / la gestion et l'évaluation du programme**
- 3 L'animation du Comité de Bassin d'Emploi (CBE), depuis 1997, avec l'observatoire économique et social, sachant que depuis la dernière Assemblée Générale des évènements ont fortement modifié cet axe de travail, notamment :**
  - le non renouvellement de l'agrément CBE par le Préfet, justifié notamment par l'existence d'une Maison De l'Emploi sur le territoire ;
  - le conventionnement sur l'observatoire en janvier 2008 avec la Maison De l'Emploi (MDE) qui fonctionne depuis début 2007.

Lionel MAGNIN explique que la présentation du rapport d'activité sera succincte, conformément à la demande de François FAVRY, mais que des questions pourront ensuite être posées. Nolwenn DILER présentera les travaux sur la vie associative ainsi que le volet LEADER du compte-rendu d'activité. Lionel MAGNIN explique que Cécile JEANNE étant en congé maternité, il se chargerait de présenter les activités liées à l'observatoire.

### ➤ **L'équipe salariée et les mouvements de personnel**

Lionel MAGNIN présente l'équipe technique du Conseil de Développement et fait un point sur ses évolutions depuis la dernière Assemblée Générale.

Il note notamment les économies réalisées suite au départ de Sylvia CHATELAIN à mi-temps au sein du pôle secrétariat et à son remplacement à hauteur de 30 % par Isabelle AILLET.

## ➤ **Les activités dans le cadre des missions de base d'un Conseil de Développement en 2008**

### ☞ *L'animation des travaux relatifs au suivi et à l'évaluation des contrats de territoire*

Depuis la dernière Assemblée Générale, ce travail dont l'**animation des travaux se fait en binôme : coordinateur de Pays / directeur du Conseil de Développement** s'est traduit par :

- 1. une participation active à l'évaluation des Contrats et à la préparation des avenants avec**
  - **Une réunion de l'ensemble des collègues le 1er octobre 2007**
  - **La publication d'un avis complet ainsi qu'une présentation officielle de cet avis devant le Comité de Pilotage**
- 2. la co-animation des travaux de diagnostic préalable à l'élaboration des nouveaux contrats (depuis mars 2008)**

### ☞ *La préparation des assises territorialisées du Conseil Régional*

Le Conseil Régional souhaite mettre en place un Agenda 21 afin de répondre aux enjeux mis en avant dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire adopté en 2008. Dans l'objectif d'impliquer les acteurs jusqu'au cœur des territoires et de formaliser des réponses adaptées aux spécificités locales, des débats territorialisés, ouverts à tous, ont ainsi été mis en œuvre.

Dans le cadre de cette réflexion, le Pays de Châteaubriant était intégré à une zone couvrant également le territoire du Pays de Redon ainsi que celui de la Communauté de Communes de Blain.

Le déroulement des débats suivait une trame imposée :

1. Présentation des enjeux généraux de l'élaboration de l'Agenda 21 régional dans le cadre du projet politique de la Région, suivie d'un échange
2. Table ronde autour d'un thème. Pour la zone, le thème arrêté concernait la question des services à la population en milieu rural

Les 3 conseils de développement concernés ont été sollicités par la Région dans l'objectif de proposer des contributions issues d'un premier niveau de réflexion et d'analyse. Afin de mettre en œuvre ce travail, plusieurs réunions associant des acteurs des 3 Conseils de Développement ont été organisées, dans un laps de temps très court.

Le débat a eu lieu le 9 octobre 2008 à 18h30 à La Grigonnais. Il a réuni environ 150 personnes, en présence du Président du Conseil Régional. Le contenu des débats y a été riche et l'apport des travaux des Conseils de Développement en a été, pour partie, le point de départ et a permis de l'alimenter.

Les membres des Conseils de Développement ont pour leur part exprimé leur satisfaction de travailler en partenariats avec d'autres territoires sur et se sont montrés, dans l'ensemble, intéressés par d'autres expériences de ce type.

## ☞ L'aide à la structuration d'un service de formation/ information sur l'environnement

Ce travail s'est déroulé en 3 phases :

- Travaux d'analyse des bilans et apports des initiatives déjà menées sur le territoire
- Analyse partagée en commission environnement le 28 mai 2008
- Recensement des principales actions et réalisations sur le territoire à mettre en œuvre pour amener une lisibilité globale de l'offre et développer un service complémentaire à cette offre existante de façon à répondre aux besoins ciblés

Ce travail de recensement a été confié à un stagiaire du Syndicat Mixte, chargé de contribuer au volet environnement du diagnostic préalable aux Contrats de Territoire. Ce premier travail doit maintenant être complété afin de déboucher sur un document de rendu complet.

Par ailleurs, le Conseil de développement a participé au Comité de Pilotage de l'éco-forum qu'organise, en mars 2009, le Conseil Général sur le Pays de Châteaubriant.

Il s'agit d'un forum sur le thème de l'éco-construction, de l'intégration du développement durable dans les métiers du bâtiment et de l'enjeu sur l'artisanat local. Il devrait avoir lieu en mars 2009 sur 2 jours, et il s'adresse principalement au public des professionnels du bâtiment ainsi qu'aux élus.

La première journée est bâtie sous forme de conférences tandis que la deuxième est consacrée à des visites thématiques sur le territoire qui illustrent, par des exemples concrets, la thématique traitée.

Le Conseil de Développement a notamment participé activement à la proposition de visites mais également à l'identification de partenaires et à la proposition d'intervenants. Sur le territoire, le CD a également contribué à diffuser l'information quant à la mise en œuvre de cet éco-forum auprès des différents acteurs, notamment par le biais de la commission environnement du 28 mai 2008.

## ☞ Le prolongement de la réflexion sur le logement temporaire

En 2006, le Collège des Entrepreneurs s'est interrogé sur les difficultés des entreprises locales à attirer de nouveaux salariés et apprentis sur le Pays de Châteaubriant. Une des explications avancées par le Collège portait sur l'absence de solutions de logement adaptées, notamment pour les apprentis.

Plusieurs rencontres initiées par le Conseil de Développement et associant les Chambres Consulaires, les 2 Foyers de Jeunes Travailleurs du Pays de Châteaubriant (Châteaubriant et Nozay), la mission locale et l'association une famille 1 toit ont abouti à la proposition de réaliser une étude à l'échelle du Pays de Châteaubriant permettant de mieux cerner l'offre et la demande en logements occasionnels à destination des jeunes. L'objectif consistait également à proposer des réponses adaptées si le besoin était avéré.

Cette étude, réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique entre avril et octobre 2007 a été l'occasion d'une enquête menée auprès des acteurs concernés par cette problématique ou susceptibles de rencontrer des jeunes en difficultés de logement : les collectivités locales, les entreprises, les apprentis, les centres de formation et écoles, les associations de logements, les missions locales ou encore les services de l'emploi (ANPE, Maison de l'emploi...).

La présentation des résultats a eu lieu en décembre 2007, en particulier au niveau de la commission « compétitivité et développement économique » du Conseil de développement.

Suite à cette présentation, la commission a dégagé 3 axes de travail sur lesquelles un groupe de travail, constitué du Comité de Pilotage de l'étude élargi, a travaillé au cours de l'année. Pour chaque axe, le groupe de travail a déterminé les éléments d'information complémentaires à collecter puis à analyser des opérations menées sur d'autres territoires. L'objectif était aussi d'identifier des porteurs de projet potentiels ainsi que des pistes de financement.

### **1- Développer l'offre de logements temporaires pour l'accueil de personne en activité**

L'objectif a d'abord été de recenser plus précisément l'offre disponible et de voir si elle permettait de répondre aux besoins exprimés par l'étude.

Une fois ce premier travail réalisé, il est apparu nécessaire de formuler des propositions complémentaires car cette offre ne permet notamment pas de répondre aux besoins d'un public de plus de 30 ans qui disposerait d'un revenu intermédiaire.

Dans ce cadre, une initiative intéressante existe sur le Pays d'Ancenis. Il s'agit d'une résidence pour des salariés des entreprises locales sur le modèle « résidence service ».

→ **Perspectives** : présentation des travaux à l'ADIC, porteur potentiel identifié, pour qu'elle cible quelques entreprises intéressées qui puissent préciser leurs besoins, les résultats de l'étude « besoins en logements temporaires » étant peu probants en la matière (très peu de retours des entreprises).

### **2- Faciliter la recherche de logement sur le Pays par la constitution d'un Fichier logements**

Le « fichier logement » regroupant l'offre de logement sur l'ensemble du territoire est une entrée dans la problématique d'accueil de nouvelles populations. Cette réflexion pourrait donc s'inscrire dans une démarche plus large. Il est suggéré de proposer à la commission économie de réfléchir à la mise en place d'outils d'accueil pour les nouveaux arrivants, en y intégrant la dimension logements.

→ **Perspectives** : le plan de développement LEADER 2007-2013 prévoit une action sur l'accueil des nouveaux habitants.

La mise en place de point d'accueil avait notamment été évoquée dans le dossier de candidature. Un outil fichier logement pourrait ainsi être proposé.

### **3- Mieux répondre aux besoins en logements temporaires d'urgence et d'insertion**

Les demandes d'urgence sont difficilement quantifiables. Seule l'association « Le Côteau », gestionnaire de logement bénéficiant de l'Aide au Logement Temporaire (ALT), dispose de certaines données mais qui sont très partielles sur le Pays de Châteaubriant.

Globalement il ressort un manque de logements de cette nature sur le territoire. Ce constat a été intégré au diagnostic préalable aux futurs Contrats de Territoire.

→ **Perspectives** : inscription d'actions en faveur du développement de logements ALT au sein des nouveaux Contrats de Territoire.

## *☞ La structuration et la mise en réseau de la vie associative*

Le Conseil de Développement a initié une action globale visant à mettre en réseau et à structurer la vie associative à l'échelle du territoire du Pays de Châteaubriant. Le tableau ci-après rappelle les objectifs de la démarche ainsi que les actions réalisées en 2008.

Les actions ont été réalisées

CONSTAT	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Richesse du tissu associatif mais une méconnaissance ou une connaissance partielle du tissu associatif</li><li>&gt; Des difficultés certaines pour les associatifs dans leurs activités au quotidien</li><li>&gt; Un manque de structuration de la vie associative</li></ul>
ENJEU	Favoriser la mise en réseau et la structuration du tissu associatif sur l'ensemble du territoire Pays.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Avoir une meilleure connaissance du tissu associatif du Pays, informer, conseiller les structures associatives dans leurs activités</li><li>&gt; Valoriser cette richesse associative, mieux informer la population sur les structures existantes et permettre aux associations de mieux se connaître entre elles</li><li>&gt; Développer les pratiques partenariales en favorisant l'échange et la mutualisation</li></ul>

<p>ACTIONS REALISEES EN 2008 par le groupe de travail « vie associative »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Actualisation de l'annuaire des associations du Pays de Châteaubriant mis en ligne sur le site portail de Pays</li> <li>&gt; Création de pages d'information spécifiques aux associations sur le site du conseil de développement (informations pratiques, formations sur la Région à destination des bénévoles et salariés, appels à projets...)</li> <li>&gt; Organisation de 2 réunions d'information ayant réuni <b>une cinquantaine de personnes</b> en direction des associations avec comme thématiques : « être une association employeur » et « la fiscalité associative »</li> </ul>
<p>ACTIONS ENVISAGEES A plus long terme</p>	<p><b>Enrichissement des pages « vie associative » du site</b>  <b>Organisation de temps d'informations ciblés vers les besoins des associations</b>  <b>Appui technique individualisé aux associations</b></p>

Le Conseil de Développement est maintenant identifié par les associations du territoire comme un interlocuteur pouvant répondre à un certain nombre de questions. Il a désormais amorcé un travail de reconnaissance par les interlocuteurs externes au territoire (Chambre Régionale d'Economie Solidaire, Conseil Général...).

**Les actions envisagées ne pourront se concrétiser que si des moyens d'ingénierie peuvent être consacrés spécifiquement.** Pour cela, un volet du plan de développement LEADER 2007-2013 a d'ailleurs été proposé.

## ☞ Les actions de communication

### ☞ La sortie du 4<sup>me</sup> numéro de la lettre du Conseil de Développement

La lettre est un outil de communication qui a été conçu dans l'optique de mieux faire connaître les activités et les travaux du Conseil de Développement. Son troisième numéro a été publié au mois d'avril 2008.

Cette lettre se présente sous la forme d'un 4 pages. Elle est réalisée par l'Equipe technique du Conseil de Développement sous la direction de groupe communication qui en propose le contenu et valide la publication.

Ce 4<sup>eme</sup> numéro était notamment consacré aux actions en faveur des associations. Pour l'occasion, il a d'ailleurs été tiré à 1400 exemplaires afin d'être diffusé au 900 associations du Pays. Par ailleurs, les pages intérieures visaient à valoriser le diagnostic partagé réalisé dans la cadre de l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2007-2013, notamment auprès des nouveaux élus du territoire.

Cette lettre est disponible sur simple demande au Conseil de Développement. Elle est également téléchargeable sur le site [www.paysdechateaubriant.com](http://www.paysdechateaubriant.com), comme l'ensemble des publications réalisées au sein de l'association.

### ☞ La modernisation du site Internet

Le Syndicat Mixte a souhaité mettre en place un site « portail » qui propose une ouverture globale sur le Pays de Chateaubriant.

Le Conseil de Développement, en tant qu'association conventionnée de Pays, y figure et un lien permet d'accéder à ses pages.

Afin d'assurer la cohérence des contenus en lien avec la création de ce site « portail » de Pays, le Conseil de développement a souhaité moderniser son site Internet. L'objectif est également de rendre le site plus attractif et d'en enrichir le contenu, en tenant compte notamment des demandes du groupe « vie associative ».

Ce travail est également encadré par le groupe « communication ». Le choix a été fait par le Bureau, pour des raisons de coût et afin de valoriser les compétences dont dispose le Conseil en la personne d'Isabelle AILLET, d'assurer ce chantier en interne.

### ➤ **Les activités dans le cadre de l'Observatoire Economique et Social**

**Conformément à la convention de partenariat signée le 25 janvier 2008 entre le Conseil de Développement et la Maison De l'Emploi, la chargée de mission observatoire intervient désormais pour 80 % de son temps dans le cadre de l'observatoire emploi formation de la MDE.**

**Par ailleurs, les publications dans le domaine de l'emploi-formation sont désormais réalisées par l'Observatoire de la Maison De l'Emploi**

#### ☞ *L'étude « services de garde »*

Les services liés à la garde d'enfants sont de plus en plus sollicités en milieu rural. Sur le Pays de Châteaubriant, l'arrivée importante de jeunes ménages sur l'axe Nantes-Rennes a entraîné des difficultés croissantes en matière de garde d'enfants.

D'autre part, les populations concilient difficilement vie professionnelle et vie familiale. Ces difficultés peuvent, pour partie, s'expliquer par le fait que l'offre de garde d'enfants ne correspond que partiellement aux contraintes des actifs, car les besoins de garde sont parfois ponctuels (enfants malade, réunions, intérim...), ou que l'accès à l'offre de garde d'enfants est limité en places et dans le temps (horaires classiques). L'absence de mode de gardes adaptés est un frein pour l'insertion professionnelle des femmes.

L'objet de l'étude, était donc d'établir un état des lieux des services existants puis, en s'appuyant sur des enquêtes de besoins et l'expérience d'autres territoires, de proposer des actions qui répondent aux besoins exprimés en prenant en compte les parents, les professionnels de la petite enfance, les élus...

Sur les 20 % de temps de travail restant, les activités de l'Observatoire se sont essentiellement concentrés sur le suivi de la réalisation de l'étude « service de garde ». Cette étude a été réalisée avec l'appui d'une stagiaire, Claire GASNIER, sur une durée de 4 mois.

Une fois l'étude réalisée, c'est le Directeur du Conseil de Développement qui a repris l'animation de la réflexion.

L'étude a fait l'objet :

- d'un document synthétique de communication diffusé à 300 exemplaires (Mairies, services enfance jeunesse des communautés de communes, partenaires) intégrant les axes de progrès à travailler,
- d'un rapport complet, accessible en ligne sur le site du Conseil de Développement,
- d'une communication presse début septembre en présence de la Présidente de la commission « services » du Conseil : Michèle COCHET.

L'étude ainsi que les propositions ont été présentées et affinées lors de la commission « services » du mois de juillet. La stagiaire du Conseil de développement a enrichi son rapport d'un certain nombre d'exemples de solutions développées sur d'autres territoires.

Les pistes d'actions qui réclament des recherches et un accompagnement complémentaires ont été identifiées par le groupe technique de suivi de l'étude et le Conseil de Développement a continué d'y travailler sur la fin d'année. Une rencontre de l'association SOS urgences Maman a ainsi été proposée aux membres du groupe technique de suivi afin de réfléchir à la mise en place d'un tel service sur le territoire.

## ☞ Le développement de la mission de « Centre de ressources pour le territoire »

La mission première de l'Observatoire est d'être un centre de ressources pour le territoire. Tout au long de l'année, il assure une mission de veille statistique et documentaire à l'échelle du Pays de Châteaubriant.

La mission de veille de l'Observatoire lui permet de répondre aux demandes ponctuelles de renseignements, tant pour des acteurs du territoire que pour des partenaires extérieurs. Ainsi, sur l'année, l'Observatoire a répondu à une vingtaine de demandes de données statistiques, cartographiques et documentaires ainsi qu'à des demandes de renseignements sur le fonctionnement même du Conseil de Développement et de son outil d'observation.

Par ailleurs, l'Observatoire Economique et Social gère depuis plusieurs années un centre de ressources documentaires contenant aujourd'hui plus de 400 études réalisées pour la plupart sur le Pays de Châteaubriant. Ce centre de ressources a été récemment mis à jour pour mieux répondre aux attentes du territoire.

### ➤ **Les activités dans le cadre de la mission spécifique de portage du GAL LEADER +**

Le programme LEADER+, Programme d'Initiative Communautaire (PIC) de l'Union Européenne, participe à la mise en œuvre de projets innovants et intégrés aux dynamiques locales de développement sur les territoires ruraux. Il a donc pour objectif de soutenir des projets pilotes en zones rurales.

Le Pays de Châteaubriant bénéficie de ce programme depuis 2003 avec une dotation initiale de **1 464 657 € sur la thématique « Amélioration de la qualité de la vie par l'accès aux services »**. Le programme se décline en 7 axes :

AXE	INTITULE
<b>1</b>	Apporter une meilleure connaissance de l'offre et de la demande de services
<b>2</b>	Renforcer les compétences des acteurs locaux pour offrir un accueil et un accompagnement de qualité
<b>3</b>	Développer et renforcer les services existants par la mutualisation des compétences et des connaissances locales
<b>4</b>	Développer les outils facilitant les recherches et les démarches des usagers
<b>5</b>	Développer et renforcer l'accessibilité physique aux services
<b>6</b>	Développer une offre de services de manière cohérente à l'échelle du Pays
<b>7</b>	Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des femmes

La programmation de dossiers s'est terminée fin 2007. L'année 2008 a donc été une année de clôture qui a suivi le plan établi et validé par le Comité de Programmation fin 2007.

## Les enjeux

### **Partie administrative et financière**

- Validation des derniers dossiers « sous réserve de fonds disponibles » car en cas de dégageant d'office au 12 décembre 2007 – les dossiers ne pourront être honorés.
- Blocage de la reconstitution à 95% de la dotation en attente de validation de la clôture par la Commission Européenne  
→ Préfinancement des 5 % du solde par le syndicat Mixte dans le cadre de la convention tripartite
- Rédaction du rapport final d'exécution du programme

### **Partie animation et évaluation**

- Démarche de valorisation et de diffusion des projets financés sur le territoire par la réalisation de 20 à 25 fiches expérience
- Evaluation finale du programme :  
Mise en place d'un comité de suivi, Appui d'un stagiaire

En 2008, 5 Comités de Programmation se sont réunis. Depuis le début du programme 129 dossiers ont été validés, 98% des fonds ont été consommés.

Suite à cette présentation, François FAVRY reprend la parole et propose à l'Assemblée de s'exprimer aussi bien sur le rapport moral, que sur le rapport d'activité.

Bernard GAUDIN regrette que le Préfet ait retiré l'agrément Comité de Bassin d'Emploi (CBE) au Conseil de Développement sans plus d'explications précises de cette décision. Au-delà du fait d'être dessaisi, il constate que les demandes du Conseil de Développement d'être associé aux travaux de la Maison De l'Emploi (MDE) sont restées lettres mortes.

Pascal BIORET précise qu'on ne peut justifier du retrait de l'agrément CBE au Conseil de Développement par le fait qu'une MDE s'est mise en place sur le Pays. Cela aurait dû se faire en concertation entre les deux structures.

Yvan ETIEMBRE rejoint les points de vue exprimés précédemment et il souhaite à son tour attirer l'attention de l'Assemblée sur un autre pan du Conseil de Développement qui pourrait disparaître : le portage du Groupe d'Action Local (GAL) LEADER. En effet, le Conseil de Développement portait le GAL dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER+, qui se termine cette année. Le territoire a été retenu pour bénéficier des nouveaux fonds LEADER sur la période 2007-2013, notamment grâce aux efforts du Conseil de Développement qui a œuvré grandement pour la mise au point du dossier de candidature.

Or, ce dossier de candidature, co-signé par le Président du Pays et le Président du Conseil, précisait notamment la gouvernance du prochain programme. Le portage du GAL y était notamment prévu de façon bicéphale entre le Pays et le Conseil de Développement.

Yvan ETIEMBRE regrette que le rapport d'activités présenté n'ait pas expliqué la gouvernance envisagée et il demande donc que ceci soit précisé à l'Assemblée.

François FAVRY propose d'amener des éléments de réponse. Sur la question du portage du GAL, les élus du Pays aurait décidé de faire porter le GAL directement par Syndicat Mixte. Néanmoins, en ce qui concerne les techniciens qui interviendront sur l'animation et la gestion du programme, il devrait être fait appel aux compétences du Conseil de Développement à hauteur de 1,5 Equivalents Temps Plein. Ces éléments restent à confirmer par le Comité Syndical de Pays qui se réunira le 18 décembre prochain mais une première proposition de convention entre le Conseil et le Syndicat Mixte pour la mise à disposition des 1,5 ETP est déjà en cours d'élaboration.

François FAVRY explique qu'en outre, la mise en place d'un Comité de Programmation (CP) dans la logique de ce qui avait été proposé dans le dossier de candidature semble en bonne voie. En effet, lors d'un récent échange avec le Président du Pays, Alain HUNAUT, la constitution du CP a été évoquée et il serait envisagé de le réunir dès le début d'année 2009 pour qu'il puisse suivre les travaux de conventionnement entre le GAL et l'Etat, qui consisteront notamment à redimensionner les actions en fonction de l'enveloppe finalement obtenue (dont le montant est de 1,1 millions d'euros alors que la demande initiale était de 1,7 M €).

François FAVRY demande ensuite à l'Assemblée, si les questions s'y rapportant sont épuisées, de voter pour la validation du rapport moral et du rapport d'activités.

**Le rapport moral est adopté avec 26 voix pour et 9 abstentions.**

**Le rapport d'activités est adopté avec 24 voix pour et 11 abstentions.**

## RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Joël FOURNY, fait la lecture des comptes d'exploitation et du bilan 2007 et présente un estimatif du compte de résultat 2008.

### **COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (cf. annexe 1)** **(après présentation des éléments chiffrés)**

Le compte de résultat présente un déficit de 38 188 €, niveau jamais atteint depuis la création de l'Association et qui fait suite à un résultat déjà déficitaire en 2006 de 22 692 €.

L'origine de ce résultat provient bien entendu d'un déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

- D'un côté, les produits en augmentation globalement de 5,85 % dont 2 % au titre du Syndicat Mixte le Pays de Châteaubriant, et 10,17 % de la part de l'Europe dans le cadre du programme LEADER. Il est à noter que cette année, le Syndicat Mixte n'a pas apporté sa contribution au programme LEADER au même niveau que l'Europe ce qui a coûté 7 881 € à l'association. Une demande de réajustement du Budget 2008 a été formulée dans ce sens au Président du Syndicat Mixte dans un courrier de mars 2008 ainsi qu'en juillet 2008, dans le cadre de la négociation à mi-parcours d'un avenant à la convention 2008.
- De l'autre côté, les charges qui sont bien maîtrisées notamment sur le poste « autres achats et charges externes » qui diminue de 4,54 % malgré l'intégration de 5 376 € de frais de déplacement en Allemagne d'un groupe dans le cadre de la coopération. En revanche, les frais de personnel (80 % du budget) augmentent de près de 15 % du fait de deux éléments :
  - l'embauche d'un chargé de mission durant 4 mois pour mettre en œuvre le diagnostic partagé de territoire en vue de la candidature du Pays au nouveau programme LEADER (estimation à 14 462 €), dépense supportée par le Conseil de Développement au profit de l'ensemble du Pays,
  - le tuilage durant le mois d'octobre des deux directeurs qui a occasionné 3 600 € de dépenses supplémentaires.

Il convient de remarquer que le Compte de Résultat que nous venons de découvrir est assez proche du budget que nous avons validé lors de l'AGO de l'an dernier, présentant déjà un déséquilibre de 23 422 €, et l'écart avec le résultat réel provient :

- du côté dépenses qui accuse un dépassement de 3 862 € intégrant les 3 600 € de tuilage de direction,
- de deux absences dans les produits : le financement du Pays plus faible que celui escompté sur le programme LEADER et le décalage de subventions pour « l'étude sur les besoins en services de garde » qui ne sera réalisée qu'en 2008.

### **COMMENTAIRES SUR LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (cf. annexe 2)** **(après présentation des éléments chiffrés)**

Seul l'Actif Circulant a évolué significativement au cours de 2007, grâce notamment à un encaissement plus rapide en fin d'année des financements attendus de LEADER et du Syndicat Mixte (119 462 € de créances fin 2006 contre seulement 53 047 € fin 2007). En contrepartie, la trésorerie s'est redressée et est passée de 12 900 € à 56 576 €. Mais attention, ce n'est que la photo du 31 décembre et la diapositive des « Evolutions de la trésorerie en 2007 » montre bien les difficultés rencontrées en cours d'année, en l'attente du versement des subventions.

Au passif, hormis la différence notable sur les dettes courantes du fait des charges sociales de 2006 dont les chèques avaient été établis en décembre, ce qui n'était pas le cas en 2007, le point important réside dans les capitaux propres.

Ceux-ci, après imputation du déficit 2007 de 38 188 €, ressortent à 64 895 € alors qu'ils se situaient encore à 125 774 € fin 2005 (voir la diapo « Evolution des résultats de 2001 à 2007 ». Le niveau atteint en 2005 était certes confortable, et nous avons été vivement invités par le Syndicat mixte à y puiser pour réduire les dépenses du Pays. Mais, en trois années, nous avons amputé nos capitaux propres de près de la moitié et il est évident que nous devons tout mettre en œuvre pour stopper là, l'érosion de nos réserves car dans toute structure qui fonctionne grâce aux subventions, il est indispensable de maintenir un fonds de roulement permettant d'attendre les versements sans faire appel au système bancaire.

Notre fonds de roulement se situe aujourd'hui à 62 650 € et représente 107 jours de fonctionnement, durée à peine suffisante pour faire face à nos flux habituels de trésorerie.

## **COMMENTAIRES SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2008**

Le Budget Prévisionnel 2008 a été présenté au Bureau du Conseil de Développement du 12 mars 2008 et élaboré sur les bases suivantes :

- Charges pour 209 689 € (contre 233 332 € en 2007) :
  - Achats et charges externes : stabilité des dépenses (+ 3,83 %) intégrant la location du photocopieur pour 1 280 € (gratuite l'an dernier) et 1 400 € de formation et de gestion du Site Internet,
  - Charges de personnel : réduction de l'effectif du personnel de 5 à 4,80 ETP à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 ce qui entraîne une baisse importante par rapport à 2007 (- 20 262 €), malgré des indemnités de stage actuellement en cours pour 2 660 €.
- Produits (193 576 € contre 195 144 € en 2007) :
  - Consommation totale des crédits de Animation/Gestion/Evaluation restant sur le programme LEADER +,
  - Augmentation de la Subvention du Pays de Châteaubriant de 2 % (comprise la contribution à LEADER mais hors prise en charge de 0,80 ETP au titre de l'Observatoire de la MDE),
  - Refacturation de 0,80 ETP à la MDE pour les missions d'observation,
  - Maintien du financement du Conseil général pour l'animation du Contrat de territoire pour 27 300 €,
  - Maintien de la Convention Promotion Emploi perçue en qualité de CBE, qui sera compensée, en l'absence de renouvellement d'agrément, par une somme équivalente versée par la MDE, conformément à la convention signée en début d'année 2008,
  - Maintien de la contribution du CNASEA au salaire d'un Emploi-Jeune (dernière année).

Sur ces bases, le déficit budgétaire ressort à 16 113,42 € réparti à raison de :

- 12 178,80 € pour le fonctionnement général du Conseil de Développement,
- 3 934,63 € au titre de l'activité de portage du GAL LEADER +, liés à la déconnexion de la contribution du Syndicat Mixte aux dépenses d'Animation/Gestion/Evaluation du programme LEADER + vis-à-vis des financements européens. L'association devra donc assumer, sur ses fonds propres, les écarts de budgets d'un dispositif profitant à l'ensemble des acteurs du Pays.

## **COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT APPROCHÉ DE 2008**

Puisque nous nous situons à moins d'un mois de la date de clôture, il est aisé aujourd'hui d'imaginer un « Compte de résultat approché » de l'exercice 2008.

Celui-ci se présente de façon plutôt favorable, avec une perte limitée environ 5 000 € alors que nous envisagions initialement un déficit global de 16 113 €. Les principales raisons de ce redressement proviennent notamment :

- côté recettes : d'une dotation complémentaire annoncée par un courrier du président du Pays de Châteaubriant (à confirmer par le Conseil Syndical du 18 décembre) de 4 166 €,
- côté dépenses : d'économies substantielles de l'ordre de 10 000 € sur les Charges de personnel.

Notre situation nette à fin 2008 passerait de ce fait de 64 895 € à environ 60 000 €.

Le Commissaire aux Comptes, Jean-Paul YVRENOGÉAU, donne, à son tour, lecture de ses rapports.

Jean-Paul YVRENOGÉAU estime que les explications sur les pertes liées à l'exercice sont claires et précises. Il se félicite du fait que les pertes sur l'exercice 2008 soit vraisemblablement plus faibles que prévu initialement mais il souligne que les incertitudes demeurent. Il attire donc l'attention de l'Assemblée Générale sur le fait que des décisions devront être prises prochainement pour assurer la pérennité financière de l'association.

François FAVRY remercie Joël FOURNY et Jean-Paul YVRENOGÉAU pour leurs interventions. Il propose ensuite à l'auditoire de faire part de ses questions et réactions.

Alain MOREAU s'étonne des montants destinés à la création du nouveau site internet du Conseil de Développement, ainsi que des coûts d'hébergement.

François FAVRY lui répond que le coût de la formation d'Isabelle AILLET pour la création du site a été en grande partie prise en charge par le fond de formation. D'autre part, il signale que le choix d'un nouvel hébergeur a été fait en cours d'année, permettant de limiter les coûts.

Yvan ETIEMBRE estime que certaines dépenses n'auraient pas dû être assumés par le Conseil de Développement. Il s'agit notamment des charges liées à l'animation, la gestion et l'évaluation du programme LEADER +. En effet, le Syndicat Mixte a réduit sa part de co-financement en la matière. Or, le Conseil de Développement n'a pas vocation à financer des actions de développement du territoire et il est illogique qu'il soit amené à inscrire dans son budget la prise en charge de cela.

François FAVRY demande ensuite à l'Assemblée, si les questions s'y rapportant sont épuisées, de voter pour la validation du rapport financier.

Il propose également à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

### **Le rapport financier est adopté avec 32 voix pour et 3 contre.**

François FAVRY signale le départ à la retraite du Commissaire aux comptes suppléant de l'association : M Guy LEHEMBRE. Il propose pour son remplacement la SARL Equivalence Audit de Nantes. Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale.

## NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLEGES AU BUREAU

Chaque collège fait connaître le nom de ses représentants au Bureau :

### **Collège des élus**

Joseph DAVID (Président du Collège)  
Jacqueline SEGALEN  
Bruno LEROY  
Joseph JANNAULT

### **Collège des associations**

Jean-Luc COLIN (Président du Collège)  
Cécile CAZAUX DUSSOUS  
Alain MOREAU  
Yannick GOINARD

### **Collège des entrepreneurs**

Jean-Paul PIERRES (Président du Collège)  
François LEBRET  
Joël FOURNY  
Ann PERRY

### **Collège des salariés**

Serge ADRY (Président du Collège)  
Bernard MABILAIS  
Bernard GAUDIN  
Pascal BIORET

**Ces désignations sont entérinées à l'unanimité par l'Assemblée.**

## ENJEUX ET PERSPECTIVES 2009

François FAVRY présente quelques diapositives afin d'ouvrir le débat sur l'avenir du Conseil de Développement.

Il rappelle tout d'abord les changements profonds auxquels doit faire face l'association :

- Le non renouvellement de l'agrément Comité de Bassin d'Emploi en 2007 par le Préfet et la signature d'une convention avec la Maison De l'Emploi à hauteur de 0,80 ETP de la chargée de mission de l'observatoire
- Le fait que le portage du GAL LEADER 2007-2013 soit assuré directement par le Syndicat Mixte, avec la proposition d'une convention de mise à disposition du personnel du CD auprès du GAL à hauteur des besoins du nouveau programme (1,5 ETP)

Il explique ensuite que ces changements auront des répercussions sur l'équipe salariée. Au regard des éléments budgétaires 2009 connus et/ou envisagés, les incertitudes concernent :

- 50 % du poste de secrétariat/gestion occupé par Isabelle AILLET ;
- 20 % du poste de chargée d'étude observatoire hors convention MDE (Cécile JEANNE) ;
- 50 % du poste d'animation LEADER (Nolwenn DILER) hors convention avec le nouveau GAL ;
- Tout ou partie du poste de Direction (Lionel MAGNIN).

François FAVRY demande ensuite à Jean-Paul PIERRES, Président du collège des entrepreneurs, de prendre la parole afin d'expliquer la position de son collègue, qui doit normalement assurer la présidence du Conseil de Développement.

Jean-Paul PIERRES explique qu'au regard des éléments présentés par François FAVRY et conformément à ce qu'ils avaient déclaré depuis le report de l'Assemblée générale de juin dernier, le collège des entrepreneurs souhaite assurer son tour de présidence mais que cela ne pourra se faire qu'une fois que des décisions auront été prises afin d'équilibrer le budget 2009.

Dans ce contexte particulier, François FAVRY propose :

- d'assurer une présidence intérimaire de 2 mois maximum avec des décisions prises de façon collégiale avec un comité de pilotage des 4 Présidents de Collège ;
- une nouvelle Assemblée Générale ordinaire en janvier 2009 pour arrêter un budget, des moyens et des orientations de travail 2009 en cohérence.

Paul RABEL s'inquiète de l'avenir de l'équipe salariée dans ce contexte et il estime que si la situation conduit à des licenciements, l'association devra en premier lieu se préoccuper de l'accompagnement des personnes.

Yvan ETIEMBRE souhaite qu'une date buttoir soit précisément arrêtée. Il se pose, en effet, les questions suivantes :

- Y aura-t-il vraiment une candidature à la présidence ?
- Pendant l'intérim, quelles décisions pourront être prises ?

François FAVRY propose le 4 février 2009 comme date buttoir pour la prochaine Assemblée Générale. Si à cette date, il n'y a pas de candidat à la présidence, il saisira le tribunal administratif.

En ce qui concerne les décisions durant la période de transition, il précise qu'il se contentera d'expédier les affaires courantes seuls mais que toute décision importante sera prise par un comité de pilotage des 4 collèges.

Il propose ensuite de voter sur cette proposition.

**La proposition de Présidence intérimaire avec l'appui d'un comité de pilotage destiné à préparer une prochaine Assemblée générale avant le 4 février 2009 est adoptée avec 26 voix pour et 9 contre.**

Yves DANIEL propose que l'Assemblée Générale adopte une résolution qui réaffirme la volonté collective que le Conseil de Développement joue pleinement son rôle, notamment pour être à l'écoute des besoins du territoire. L'objectif est d'affirmer la nécessité d'un Conseil de Développement qui apporte sa pierre à la construction du Pays.

François FAVRY se tourne donc vers l'assemblée afin d'obtenir son avis.

**Cette résolution est entérinée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

François remercie l'ensemble des participants et leur propose de partager le verre de l'amitié.